

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023



N°6/2023

Le 10 février deux mil vingt-trois à 19 Heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 3 février 2023.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoint ; Mmes Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mmes Fernandes, Delormel, Coulon, M. Berthelot, Mme Konan, M. Rousseau, Mmes Barre, Vigne et M. Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Bourgoin par Mme Delamarre, M. Rauzier par M. Desmedt, Mme Dollez par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil, M. Aubry par M. Choquet, M. Kwak par Mme Barre, Mme Flagothier par Mme Bonnet.

ABSENT : M. Lenoble.

Secrétaire de séance : Béatrice DELAMARRE

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°21/2017 du 13 mars 2017 relative à la mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC de l'Oise, ses locataires et la ville de St Just-en-Chaussée pour renforcer la sécurité aux moyens de sociétés de gardiennage privé,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ce service afin d'améliorer la tranquillité des locataires,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

- **DÉCIDE** de procéder au renouvellement de la convention pour une période de 24 mois, moyennant une participation financière de 1 752 € au titre de l'année 2023,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental